

Motion de la commission des arts et de la culture: «Afin que le Théâtre Pitoëff redevienne un théâtre».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 27 septembre 2010, dans le rapport M-810 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'attribuer le Théâtre Pitoëff à la création théâtrale non institutionnelle;
- de subordonner la totalité de la gestion du Théâtre Pitoëff au département de la culture;
- de veiller à la coordination des activités entre les différents utilisateurs du bâtiment.